

qu'il a quelquefois prononcées, le gouvernement a mêlé des actes de guerre. Les réfractaires et les obliques peuvent donc dire en citant des faits que "la politique du rallie ment" a échoué.

Et cependant, au total, l'année a donné des résultats encourageants. Les catholiques ont gagné quelque chose—très peu, mais quelque chose—du côté du gouvernement et davantage dans l'opinion, puis beaucoup sur eux-mêmes. Qu'on ne se récrie point.

Oui, le gouvernement, sous l'action de "l'esprit nouveau," a dû prononcer des paroles qui, sans porter tout de suite des fruits, ont favorisé nos semences ; oui, l'opinion s'est sérieusement modifiée à l'endroit de nos revendications. Si elle n'a pas parlé assez haut pour imposer la paix religieuse, elle a, du moins, montré qu'elle la désirait. Oui, la France du travail et de l'ordre veut une République honnête, ouverte, qui soit, selon l'expression de Louis Veuillot en 1848 et 1871, la "République de tout le monde." Sans doute beaucoup de ceux qui recherchent notre concours déclarent encore ne pas vouloir le payer, mais ils savent bien qu'ils ne l'auront qu'en le payant. C'est à nous de le rendre assez important pour nous assurer les libertés nécessaires.

Ce résultat, depuis les congrès de Paris et de Lyon, nous sommes en mesure de l'obtenir. Il sera le fruit de l'union des catholiques sur le terrain constitutionnel, qui s'appelle aussi le terrain républicain."

Puis, M. Veuillot explique que, par suite de l'ardente campagne menée contre le projet de ceux qui voulaient virtuellement reformer l'*Union conservatrice* et de la lettre du duc d'Orléans dans laquelle celui-ci reconnaît son impuissance actuelle et le fait que son modèle comme roi sera Louis-Philippe, "l'armée catholique marchera en masse dans la voie où nos congrès sont entrés, où la presse fidèle et indépendante s'est établie, où Rome nous veut."

Puissent ces espérances se réaliser et l'aube d'une ère meilleure se lever pour notre mère-patrie, pour cette France que nous aimons d'un impérissable amour !

Les *Annales religieuses* du diocèse d'Orléans nous apprennent que Mgr. Touchet a remis le 30 novembre dernier, à la Congrégation des Rites, les minutes du procès institué à Orléans par délégation apostolique au sujet de la cause de béatification de la vénérable Jeanne d'Arc, l'héroïne dont le souvenir est aussi vivace dans ce pays qu'en France. Le procès a été terminé le 22 novembre ; il a compris 122 séances et 57 témoins ont été entendus. Le Pape, sur la pressante demande de Mgr. l'évêque d'Orléans, a donné un tour de faveur à cette cause qui arrivait à Rome la 272e, et l'examen en sera immédiatement commencé. L'Eglise cependant a, dans sa sagesse, entouré de tant de précautions et de formalités ces sortes de procès, qu'en supposant même